

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19/03/2012**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 14/03/2012  
Nombre de conseillers : en exercice 15  
                                  présents 13  
                                  votants 13

L'an deux mille douze et le dix neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents : Ms. Aymeric MARTIN, Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 27 février 2012.

Toutefois il constate des erreurs de frappe et de copier coller :

**Liste des présents** : ne doivent pas y figurer Stéphane Gillet et Christian Mathieu qui étaient absents lors de cette réunion

**Erreur de frappe dans l'affectation des résultats – (Del 2012-004)** : « Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2011, le conseil, à l'unanimité des membres présents décide : de reporter en section d'exploitation à l'article 002, le déficit de cette section qui s'élève à 2 562.91 € et en section d'investissement, à l'article 002 l'excédent qui s'élève à 157 872.42 € »

**BUDGET GENERAL**

**VOTE DES TAXE (Del N° 2012 – 011)**

Le conseil prend connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012. Compte tenu de l'évolution des bases d'imposition, le produit des trois taxes avec les taux pratiqués en 2011 serait de 271 415 €. Faisant suite aux propositions budgétaires de la commission des finances, Monsieur le Maire propose d'augmenter ce produit de 2.5% avec une répartition égale sur les trois taxes. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord avec cette proposition.

Le produit attendu est de 278 200 €

Le coefficient de variation proportionnelle est de 1.024998

Les nouveaux taux et produits seront :

Taxe d'habitation	taux : 10.08	produit correspondant : 105 436.80 €
Taxe foncière (bâti)	taux : 18.08	produit correspondant : 136 720.96 €
Taxe foncière (non bâti)	taux : 53.14	produit correspondant : 36 082.06 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011 (Del N° 2012 – 012)**

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés lors du vote du compte administratif qui s'est fait le 27/02/2012

<b>SUBDIVISIONS</b>	<b>RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>RESULTATS A LA CLOTURE DE CET EXERCICE</b>	<b>RESULTATS DE CLOTURE 2011</b>
Fonctionnement	61 166.03	112 896.62	174 062.65
Investissement	- 22 985.60	45 987.36	23 001.76
<b>Totaux</b>	<b>38 180.43</b>	<b>158 883.98</b>	<b>197 064.41</b>

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à :

Dépenses : 43 630 €

Recettes : 37 765 €

Le besoin de financement est de 5 865 €

Sur les 174 062.65 € d'excédent de fonctionnement, le conseil décide d'affecter en réserve en investissement (article 1068) la somme de 79 164 € et de reporter en excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 94 898.65 €

### **SUBVENTION ACCORDEE AUX ASSOCIATIONS (Del N° 2012 – 013)**

Le conseil décide d'accorder des subventions aux associations à l'article 6574, pour un montant global de 17 459, conformément au tableau joint en annexe

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le conseil examine le projet de budget primitif et l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Ce budget s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 725 981 €

et en section d'investissement à la somme de 357 807 €

### **AUGMENTATION HORAIRE DE L'ADJOINT D'ANIMATION (Del N° 2012 – 014)**

Actuellement, une ATSEM est chargée de mettre le couvert et commencer à faire chauffer les plats à la cantine scolaire entre 10H30 et 11H30. Avec l'augmentation du nombre d'enfants en maternelle et la modification de la répartition des tâches demandées par les enseignants, il est de plus en plus difficile pour cet agent de ne pas avoir de retard pour ce travail.

Monsieur le Maire propose de demander à l'adjoint d'animation de venir à 10H30 au lieu de 11 H30 et d'assurer ce service. Son poste annualisé sur 36 semaines d'école et 2 semaines de garderie d'été passerait de 15H03 hebdomadaires à 18H18 hebdomadaires. Ce qui ferait une augmentation au taux indiciaire actuel de 2 050 € charges patronales incluses.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents est d'accord avec ces propositions. Le poste de l'adjoint d'animation sera porté à 18H18 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

### **UTILISATION DU MUR D'ESCALADE SITUE AUX ROCHES DE VERDUN**

Un arrêté municipal pris le 16/06/2007 interdit la pratique de l'escalade sur la façade Est de cette roche, en raison de risque de chute de pierres.

Monsieur CAZES explique que la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade qui assure l'entretien du site, considérant que des travaux de purge vont être réalisés sur la partie Est, envisage que cette partie puisse être ensuite classée en « terrain d'aventures » qui serait praticable aux risques des utilisateurs.

Monsieur le Maire précise que la commune maintient son arrêté d'interdiction tel qu'il a été établi le 16/06/2007.

### **GAZ DE SCHISTE**

Monsieur CAZES présente un dossier concernant le projet de prospection et d'extraction de gaz de schiste sur le Département de l'Isère. Le site de Montfalcon retenu, impacte une aire de 5 792 km<sup>2</sup>, dans lequel est incluse une grande partie du département de l'Isère, dont la commune de L'Albenc.

Compte tenu de l'impact envisageable sur les ressources en eau, certaines collectivités ont déjà délibéré défavorablement à l'encontre de ce projet. Il serait intéressant que la commune de L'Albenc prenne une décision avant que les autorisations de prospection soient accordées.

La majorité des conseillers présents souhaitent essayer de mieux connaître les risques avant de délibérer, en prenant connaissance du dossier présenté par Monsieur Cazes et de la liste des sites à consulter. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil.

## **UTILISATION D'UN TERRAIN SITUE SUR LA COMMUNE DE L'ALBENC POUR LA PRATIQUE DU VELO TRIAL**

Monsieur le Maire explique que le terrain de l'ancienne décharge de Saint Gervais, situé sur la commune de L'Albenc et appartenant à la commune de Saint Gervais est utilisé par MAGIC et le club de vélo trial de Saint Gervais pour la pratique de ce sport.

Monsieur le Maire propose de se renseigner (en particulier auprès de l'assureur de la commune) pour savoir s'il ne serait pas nécessaire d'établir une convention entre la commune de L'Albenc, la commune de Saint Gervais et les associations utilisatrices.

Si cette convention est nécessaire le conseil autorise le Maire à l'établir.

## **INFORMATION SUR UNE REUNION DE LA COMMISSION TRANSPORT DU PAYS SUD GRESIVAUDAN**

Monsieur Gérard CAMBON explique que lors de cette réunion qui a eu lieu le 13 mars en présence de Monsieur Didier Rambaud Vice Président du Conseil Général en charge des transports, la question des zones de tarification a été soulevée. Les scolaires (primaire collège) seront soumis à une redevance correspondant à une seule zone de tarification à partir de la prochaine année scolaire. Les délégués de la Communauté de Communes de Vinay ont proposé d'étudier un nouveau système de tarification sur la base d'une zone unique

Fait à L'Albenc le 19 mars 2012,

Affichage du 26/03/2012

Au 26/04/2012

Albert BUISSON,  
Maire de L'Albenc,